

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2015**

La parole aux habitants de St-Légier - La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 30 novembre 2015 : le lundi 16 novembre 2015

**Présidence : M. Daniel Berner**

La séance est ouverte à 20h15, à la Grande Salle « Le Grammont », par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil ainsi que le public et la presse qui s'intéressent à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 52 conseillères et conseillers, Président compris.

**Se sont excusés :**

Mmes Isabelle Jolivat, Rita Regamey, Kathleen Morand.

MM. Yves Berthoud, Martin Bornand, Jean-Luc Burgy, Thomas Ortlieb, Daniel Plattner.

**M. le Président** lit l'ordre du jour :

**L'ordre du jour proposé modifié est le suivant :**

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
6. **PREAVIS N° 14/2015** concernant le taux d'imposition 2016-2017
7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
8. Rapport de la commission ad hoc en réponse au postulat UDI intitulé : « en faveur de la création d'un axe de mobilité douce »
9. Motion PLR pour un développement rationnel en matière de transports publics à St-Légier - La Chiésaz  
Interpellation des Verts et Ouvert sur les suites du projet d'agglomération
10. Débat sur la communication N°14-2015 de la Municipalité concernant la stratégie en matière de Transports Publics sur notre territoire
11. a. Propositions individuelles et divers  
b. Projection du film réalisé sur la commune de St-Légier - La Chiésaz et présenté lors de la réception des nouveaux habitants.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon lecture effectuée est accepté à l'unanimité.

### 2. Assermentation

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, M. le Président procède à l'assermentation suivante :

**M. Thomas Giger qui remplace Mme Jacqueline Chamorel**

Il promet de respecter le serment en levant la main droite.

Pour information, ce conseiller a fait l'objet d'une élection complémentaire puisqu'il ne figurait pas sur les listes de mars 2011.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015

La discussion est ouverte :

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier** se réfère à la page 494 du procès-verbal, à la communication N°11-2015 de M. G. Gygli municipal, relative à la buvette des Mossettes et au bouclage du préavis N°2/2014. Dans cette communication, le municipal en charge des bâtiments affirme que les travaux entrepris dans le cadre de ce préavis ont été réalisés sans dépassement soit CHF 198'000.—. Quelques lignes plus loin, à la page 495, il signale que le montant final atteint CHF 208'400.— ; elle ne saisit pas très bien la manière dont les choses sont communiquées et elle aurait souhaité un peu plus de clarté dans cette communication. Une deuxième remarque, à la page 495 concernant la 2<sup>ème</sup> communication de M. G. Gygli, municipal en charge des bâtiments. Dans sa communication orale N°16-2015 M. le municipal dit, je le cite : « d'autre part pour faire suite aux refus réitérés du Conseil communal en matière d'aménagement d'un local pour le stockage du matériel de conciergerie... ». Oui effectivement le Conseil communal a refusé plusieurs fois cet aménagement de local mais, la communication aurait dû préciser, « au vu des mauvais projets proposés par la Municipalité, le Conseil communal a refusé la construction d'un local de stockage du matériel de conciergerie ».

**M. Alain Bovay, Syndic**, précise qu'un procès-verbal ne fait que relater ce qui a été dit et on ne change pas ce qui a été dit, il passe la parole à M. G. Gygli qui donne quelques compléments d'information.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, informe que pour les Mossettes, le préavis était basé sur un montant de CHF 198'000.—. Les travaux faisant partie du préavis ont été réalisés sans dépassement. Le dépassement est dû à des travaux effectués hors préavis. Ces travaux auraient pu figurer dans la rubrique entretiens, mais on les a mis exprès dans le préavis, dans un souci de clarté, et de transparence. Tous les frais des Mossettes ont figuré sur ce préavis. Le dépassement n'est pas dû à une mauvaise estimation des chiffres, il n'y a pas eu plus de factures que prévu, mais simplement il a été décidé de faire des travaux qui n'étaient pas prévus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 4 abstentions, avec remerciements à son auteure.

#### 4. Communications du Bureau du Conseil

##### Représentations :

Président :           - le 2 octobre, à la « Nuit du vin cuit »  
                   - le 6 octobre, à l'inauguration de l'étape VI du complexe scolaire de Clos-Béguin

Courrier :           - Lettre de démission de Mme J. Chamorel (PS)

##### Divers

Résultats des élections du 18 novembre dernier

##### Elections au Conseil des Etats

Français Olivier, 580 voix  
 Géraldine Savary, 565 voix  
 Recordon Luc, 499 voix

##### Conseil National

PLR, 9006 voix  
 PS, 4662 voix  
 UDC, 4519 voix

#### 5. Communications de la Municipalité

**M. Alain Bovay, Syndic**, annonce les préavis suivants : budget 2016 pour la communauté intercommunale de la CIEHL, budget du Fonds culturel Riviera et budget communal de fonctionnement pour l'année 2016, préavis 17/2015 ; ce dernier parviendra aux conseillères et conseillers dans le courant de la semaine. La Commission des finances travaille déjà sur ce dernier. Mme Wanda Bosshard conseillère communale, a déposé un postulat lors de la séance du conseil communal du 28.09, intitulé « Quel accueil pour les victimes de la guerre à St-Légier - La Chiésaz ? », la municipalité informe qu'une réponse sera apportée lors du prochain conseil communal. Ce point figurera à l'ordre du jour.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, lit la communication orale N° 18-2015

##### Route des Deux-Villages 74 (café Le Petit) - Préavis N° 04/2014

Ce préavis de CHF 1'350'000.- est maintenant bouclé avec un montant total des dépenses de CHF 1'356'000.- soit de CHF 6'000.- au-dessus du crédit demandé.

Malheureusement, dans le compte des entretiens, il était prévu la somme de CHF 12'500.- et nous arrivons à CHF 32'700.- soit CHF 20'200.- de plus.

Ceci s'explique par la liste non exhaustive des travaux qui ont dû être réalisés alors qu'ils n'étaient pas prévu initialement, soit :

- remettre en état le système de ventilation du restaurant (CHF 16'500.-)
- pose d'une porte anti-feu vers la chaufferie (CHF 7'400.-)
- achat de lave-linge et de lave-vaisselle (CHF 3'000.-)

Ces trois postes représentent à eux seuls CHF 26'900.-.

En contrepartie, les loyers annoncés pour CHF 52'800.- par année ont été adaptés et passent à CHF 64'200.-, soit une augmentation de CHF 11'400.- permettant le remboursement de ces dépenses non prévues, sur deux ans et demi.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, lit la communication orale N° 19-2015

#### **Eglise de la Chiésaz - Préavis 12/2014**

Ce préavis, d'un montant de CHF 295'400.-, est bouclé avec un résultat final de CHF 228'046'70, soit CHF 67'353,30 en dessous de ce qui avait été prévu.

Cette économie a été réalisée suite à des choix concernant la sécurisation des accès de l'Eglise. La municipalité a opté pour une surveillance par une société privée plutôt que d'installer un équipement onéreux, avec le risque qu'il soit vandalisé.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, lit la communication orale N° 20-2015

La construction de la crèche de 56 places a débuté en avril de cette année et les travaux avancent selon le plan qui doit nous permettre de remettre le bâtiment aux utilisatrices en juillet 2016.

Les murs et le toit sont terminés et les travaux d'équipements intérieurs ont débuté.

Suite à la décision du conseil communal de diminuer de CHF 275'000.- le montant du préavis, des mesures d'économie ont été prises nous permettant de ramener le montant final à CHF 3'096'000.-

A ce jour, nous pouvons dire qu'à la lumière des premières factures, nous sommes dans le cadre fixé.

Toutefois la prudence est de mise tant que le chantier nous réservera des imprévus.

**M. Claude Schwab, Municipal**, lit la communication orale N° 21-2015

La municipalité a décidé de faire entreprendre, de manière urgente avant l'hiver, une réfection (de surface) sur un tronçon du chemin du Château, de façon à ce que cet axe puisse être utilisé correctement pour une durée de 5 ans au minimum. Le coût des travaux est devisé à CHF 67'846.05.

#### **6. PREAVIS N° 14/2015 concernant le taux d'imposition pour les années 2016-2017**

Rapporteur de la COFIN : M. Stéphane Jaquet.

#### **Conclusions :**

A la majorité des membres présents moins 1 abstention, la COFIN propose d'accepter les conclusions du préavis N° 14/2015, à savoir :

- Adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2016-2017, tel que présenté en annexe

#### **La discussion est ouverte :**

**Mme Burnier Pauline**, lit le message de Mme Kathleen Morand, membre de la Cofin, excusée pour la séance de ce jour. La commission des finances s'est réunie à 2 reprises afin de discuter de l'arrêté d'imposition pour les années 2016-2017.

Surprise par la hauteur de certains intérêts des emprunts consentis par notre commune, et au vu du fait que ces prêts étaient parfois largement supérieurs à 3% et expiraient sous peu, elle a demandé au boursier communal de faire une petite analyse afin de voir s'il ne serait pas plus intéressant de les rembourser de manière anticipée et de recontracter ailleurs à des taux bien plus intéressants et supportables pour nos contribuables ou s'il fallait continuer à payer des intérêts élevés afin de nous départir de les dettes. Il a été rétorqué que « c'était compliqué » !

Monsieur le syndic a expliqué à la commission également que, du fait du nombre de gens ayant des professions libérales ou ne payant pas d'impôts sur la commune, le taux de l'impôt foncier serait relevé afin de tenter de compenser. Elle est scandalisée de ce qui précède !

Les paysans de notre commune, qui sont de grands propriétaires fonciers mais de petits contribuables vont se faire saigner pour compenser le fait qu'on ait tout fait pour attirer des gens qui ne payent pas d'impôts sur notre territoire ?

Elle relève que, lors de l'introduction de la taxe au sac, il a été proposé de baisser de deux points le taux d'imposition, l'introduction d'une taxe au sac pour la gestion des déchets devant générer selon les estimations de la municipalité, l'équivalent de 2 à 3 points d'impôts de taxes complémentaires pour la commune. On voit aujourd'hui comme les choix sont judicieux.

S'il est « compliqué » pour messieurs le syndic et le boursier d'étudier d'autres possibilités afin d'optimiser la gestion de nos finances, elle répondrait qu'il lui est également « compliqué » d'accepter une telle proposition d'augmentation d'impôts.

**M. Gérard Leyvraz** dit qu'il a pris connaissance de cet arrêté comme tout le monde, certes cela ne fait jamais plaisir de se prononcer sur une augmentation du taux d'impôt, il pense à tous les partis politiques et au sien en particulier. Il émet une remarque et deux souhaits : la première, il rejoint tout à fait Mme Morand sur la question de l'impôt foncier. On peut avoir tous des sensibilités différentes ; certains sont complètement réfractaires à l'impôt, d'autres considèrent que c'est une absolue nécessité parce l'impôt revêt une fonction redistributrice et enfin d'autres dont il fait partie, considèrent que c'est un mal nécessaire. Parmi ce mal nécessaire il y a certains impôts qui sont particulièrement injustes, notamment l'impôt foncier. Celui-ci ne se détermine pas en fonction de la capacité contributive des gens, ni en fonction de l'accroissement de leur patrimoine, mais en fonction d'une évaluation de ce patrimoine qui est faite par le canton de manière plus ou moins technique. De plus, il comporte un deuxième danger : ces estimations fiscales qui servent à déterminer l'impôt foncier, ne sont jamais réévaluées si ce n'est tous les 30 ans environ, sauf erreur en 1960 et en 1992. Probablement suite à l'introduction de la 3<sup>ème</sup> réforme de l'imposition des entreprises quelque chose se fera à ce niveau-là, l'avenir le dira. C'est un impôt qui est particulièrement injuste et la mesure prise lui semble extrême pour essayer de compenser l'augmentation des charges. Les autres augmentations d'impôts proposées sont parfaitement justifiées par rapport à l'augmentation des charges. Il pense que malgré cette sensibilité ou sa sensibilité qui est atteinte il accepterait ce préavis en émettant 2 souhaits :

Le premier : on parle toujours d'augmentation d'impôts ou de taux d'impôts on ne parle jamais d'une recherche d'économie ; il émet le vœu ou le souhait que, lorsqu'on nous présentera le prochain arrêté d'imposition, on puisse nous proposer aussi des démarches d'économies qui sont faites sur le fonctionnement de la commune. On nous dit toujours que l'on a beaucoup de charges que l'on n'arrive pas à maîtriser, c'est vrai, elles représentent à peu près 1/3 du budget. Cela veut dire qu'il y a les 2/3 des charges sur lesquelles nous avons une emprise. On devrait pouvoir trouver des économies de charges. Il formule cette demande parce qu'il se projette déjà en 2019 et en 2019 vous le savez comme lui, en tout cas vous l'espérez comme lui, la 3<sup>ème</sup> réforme d'imposition des entreprises sera introduite au niveau cantonal ; pour la commune de St-Légier - la Chiésaz, sur la base du budget 2015, on peut estimer la diminution des recettes de l'impôt sur le bénéfice probablement à 1 million voir 1.2 million. Peut-être ce million ou 1.2 million devra être compensé par quelqu'un d'autre. Ce sera donc par les personnes physiques et ce sera une augmentation d'impôts que, en fonction de la valeur du point d'impôt, on peut évaluer entre 3 ou 4 points d'impôt. Personnellement il pense que l'on ne peut pas passer devant le peuple en proposant une augmentation de 3 ou 4 points sans lui avoir garanti d'avoir fait toutes les recherches de mesures d'économies possibles seul ou en collaboration avec Blonay, puisqu'on

propose de se rapprocher de la commune, voire de se préparer à une fusion. Il semble qu'une fusion doit aussi conduire à des économies de charges.

**M. Stéphane Jaquet** répond à la question de Mme Morand : il pense qu'il y a 1 ou 2 choses qui ne sont pas tout à fait exactes. En effet, elle a posé des questions sur les taux d'intérêts. A aucun moment le boursier et le syndic ne lui ont répondu qu'il était trop compliqué de dénoncer certains emprunts, il lui a simplement expliqué que, lorsqu'on dénonce un prêt qui existe, on doit de toute façon déjà payer les intérêts jusqu'à leur échéance, donc il n'y a strictement aucun gain à espérer de ce côté-là. Il croit, en plus, que le boursier lui a également expliqué que les prêts sont échelonnés sur des durées différentes pour éviter de se retrouver avec des remboursements très conséquents en une seule fois. Cela pourrait conduire à se retrouver avec des taux d'intérêts très élevés parce qu'on devrait renouveler tous les crédits au même moment. La deuxième, pour répondre également à M. Leyvraz : il est vrai que nous avons discuté la première proposition de la Municipalité soit d'arriver avec une augmentation de taux d'impôt de deux points. Après discussions sur le fait de savoir s'il n'y avait pas d'autres choses qui pourraient être envisagées, il a été proposé de venir avec une augmentation seulement de 1 point et une augmentation de l'impôt foncier. Il est assez d'accord avec M. Leyvraz. Il est vrai que cela peut créer certaines inégalités. De toutes façons que l'on remonte les impôts ou pas, il y a toujours certaines personnes qui ne paient pas d'impôts et d'autres qui en paient plus. L'impôt foncier touche peut-être une certaine catégorie de population, mais lorsqu'on monte de 2 points ça ne touche pas forcément toutes les catégories de la population donc on ne peut pas faire que des heureux. Comme M. Leyvraz il n'aime pas payer d'impôts mais, la commission des finances a pris ses responsabilités. Il pense à l'augmentation des charges auxquelles la commune va devoir faire face, elle ne donne pas vraiment le choix à la municipalité, soit l'obligation de remonter ses taux. Elle ne les a pas remontés de manière non plus très conséquente parce que le budget prévoit toujours une perte. La municipalité nous a assurés qu'en faisant son budget elle l'avait fait sur une base zéro en essayant d'avoir toutes les économies possibles, donc la hausse d'impôt qui est proposée, est vraiment mesurée. Il est vrai que dans 3 ans ou 4 ans on aura peut être des problèmes différents. Par contre, il n'est pas tout à fait d'accord sur le fait que l'on aura une diminution d'entrées de 1 mio d'impôts sur les bénéfiques. L'impôt sur les bénéfices à l'heure actuelle est de 1,5 mio ou 2 millions on peut s'attendre peut être à une réduction de 30% ou 35% mais cela représentera plus de 2 à 4 points à son avis.

**M. Gérard Leyvraz**, répond à M. Jaquet : pour terminer l'analyse de l'impôt foncier c'est un impôt injuste car, effectivement il ne mesure pas la capacité contributive et puis il a un effet « auto-goal ». Comme il est déductible au titre des frais d'entretiens d'immeubles, on encaisse d'un côté et on rembourse de l'autre. Il n'est pas certain que ce soit la meilleure mesure possible. Il a également vu le syndic sourciller lorsqu'il a évalué le montant de la réduction d'impôts sur les bénéfiques. Il est clair, on a un impôt sur les bénéfices aujourd'hui à St-Légier - La Chiésaz si on inclut l'impôt fédéral, l'impôt cantonal et l'impôt communal on est à peu près à 26%. Avec la 3<sup>ème</sup> réforme d'imposition des entreprises, on parle d'un taux moyen de 14%. Si on enlève déjà les 8% d'impôt fédéral direct qui ne changera pas comme la 3<sup>ème</sup> réforme d'imposition des entreprises, ce n'est qu'une réduction d'impôt cantonal et communal. Aujourd'hui la part d'impôt communal avoisine à peu près 6-6.5% du tout par rapport à ses 24-25%. A l'avenir on sera à 1 ou 1.2%. Si on peut faire venir des entreprises et si celles-ci sont profitables, sur la base des chiffres de 2015, ça nous donne des rentrées des recettes d'impôts sur le bénéfice qui devraient osciller entre 350-400 voir 450 mille donc, l'écart est bien là. On le verra très probablement en 2019. Les meilleurs ce sont ceux qui se prépareront avec suffisamment de recul.

**M. Alain Bovay, syndic**, précise qu'il n'est jamais très agréable de proposer des augmentations d'impôts y compris pour un Exécutif, car comme vous, on est soumis au même régime. La facture sociale a augmenté d'un million ! On a un préavis du collège, on est venu expliquer, d'ailleurs le préavis qui a passé ici devant le conseil communal en annonçant qu'à la fin de la réalisation du collège, les charges dues pour l'investissement et l'entretien de ce collège, après répartition avec Blonay, allaient nécessiter une augmentation de 2 points d'impôts, on est devant une évidence ; on a fait des investissements importants pour nos petites têtes blondes afin qu'elles puissent aller à l'école dans de bonnes conditions, ceci est lié à des investissements importants. Malheureusement malgré une embellie fiscale de ces dernières années, même s'il y a une

contraction depuis cette année. Aujourd'hui notre budget est inférieur à l'augmentation de la facture sociale.

En outre il y a d'autres coûts qui viennent s'ajouter à charge de la commune, d'autres coûts périphériques, mais cela on le verra dans le cadre du budget, qui viennent encore alourdir la situation. Lorsqu'on s'est retrouvés dans le 1<sup>er</sup> projet de budget nous étions à 4 millions de déficit, ce qui est énorme, ensuite nous avons fait des choix stratégiques sur la question des investissements. Il remercie de la sincérité qui est exprimée par la Cofin en disant que l'on est venu proposer ces 2 %. La construction du collège, malgré les économies qui ont été réalisées, va nécessiter une augmentation de 2 points d'impôts ; en l'occurrence on est parti sur un autre schéma parce que si l'impôt foncier est injuste, le système de prélèvement d'impôts du canton est totalement injuste. Ce qui est également injuste pour St-Légier - La Chiésaz, c'est que nous avons entre 42 et 43% de contribuables qui ne paient pas d'impôts. Pas pour les mêmes raisons que l'on peut trouver en ville de Vevey, mais simplement parce que le système vaudois a décidé que les professions libérales paieraient leurs impôts sur leur lieu d'activité. Il s'agit de personnes qui peuvent tout à fait payer. Il faut construire les écoles, entretenir les routes et réaliser des projets. Dans le canton de Fribourg c'est une répartition 50-50 il y a au moins quelque chose. Ici il n'y a rien. Il est désagréable pour quelqu'un qui est à la retraite, tout d'un coup, sans tenir compte de son niveau de vie de subir une augmentation d'impôts qui est simplement due à l'augmentation de son capital foncier. Ca c'est injuste, on en est tout à fait conscient, mais qu'elle est la bonne formule ? On nous pousse dans des situations qui ne sont pas tout à fait logiques, il le reconnaît, mais c'est nécessaire c'est un moindre mal.

Il n'est pas normal non plus que ce soit toujours le 60% de la population à St-Légier - La Chiésaz qui assume l'entier des charges d'investissements. Pour les 40% qui ne paient pas d'impôts, il ne dit pas que ce sont toutes des professions libérales, il y a également des gens qui, pour de bonnes raisons ne paient pas d'impôt dans la commune ; il faut tout de même préciser qu'à Vevey les habitants sont aux alentours de 45% à avoir recours aux services sociaux ce qui n'est pas le cas à St-Légier - la Chiésaz.

Cette injustice a été discutée avec la Commission des finances à laquelle on a remis aussi le résultat de notre travail concernant le budget ; elle a pu se rendre compte de la situation générale de la commune et on est arrivés à ce compromis. Il s'agit d'un moindre mal par rapport à ce qui se passe dans le district, puisqu'il y a des communes qui sont déjà à 1.5 0/00 qui est le maximum accepté dans le cadre du canton. L'avantage de l'impôt foncier, est que le 100% de l'encaissement reste acquis à la commune. Sur l'impôt que nous encaissons sur les personnes physiques il y a l'écrêtement et une partie part au canton. C'est le compromis qui a été trouvé avec la commission des finances. Elle a ainsi soutenu la municipalité dans cette démarche.

Le souhait de recherche d'économies a également été discuté, car si on est venu avec un excédent de charges, on est prêt à tout faire pour le réduire et arriver à un résultat qui soit meilleur.

Concernant les entreprises et l'impact du RIE III, il y a déjà des signes d'économies. Sur les 26 millions planifiés dans le prochain budget CHF 800'000.-- d'impôts d'entrées fiscales des entreprises ce n'est vraiment pas beaucoup. Ces CHF 800'000.-- même avec une réduction de l'ordre de quelques pourcents, vont avoir des conséquences néfastes pour notre commune, si en outre on nous invente encore un système mécanique de péréquation pour compenser les pertes des entreprises peut-être que St-Légier - La Chiésaz fera partie d'une commune qui passera encore à la caisse pour d'autres raisons, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Si on avait planifié 1,5 million sur le budget de cette année, on a réduit cette augmentation des recettes à 800 mille donc c'est déjà bien réduit par rapport à notre budget pour répondre à M. Leyvraz.

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

**Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :**

- Adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016-2017 tel que présenté en annexe ;

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 14-2015 sont acceptées à l'unanimité moins 5 avis contraires et 7 abstentions.

## **7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux**

**M. Patrick Bays**, informe qu'en date du mardi 6 octobre le fonds culturel a accepté le budget 2016.

**Yves Filippozzi**, rappelle la communication qu'il a déjà eu l'occasion de faire lors de la dernière séance du conseil communal à savoir : jeudi à 18h aura lieu la séance du conseil intercommunal du SIGE. Séance au cours de laquelle la révision des statuts du SIGE est à l'ordre du jour. C'est une occasion importante pour les communes d'amont dont St-Légier- La Chiésaz fait partie d'expliquer à l'entier des communes membres du SIGE comment nous nous dirigeons vers une gouvernance à l'échelle régionale, qui tient compte équitablement des forces en présence. Le préavis du Comité de direction du SIGE prévoit une égalité des délégués des communes d'amont et des communes villes. Il y a une fronde, c'est ainsi qu'il faut l'appeler, des communes villes qui souhaitent obtenir une majorité de délégués par rapport aux communes d'amont. Mesdames et messieurs évidemment que si chacun d'entre nous peut convaincre l'entier des délégués des communes d'amont d'être présent lors de cette séance de jeudi, de convaincre de l'importance de cette gouvernance régionale en tout cas pour la législation à venir et même davantage, eh bien il ne peut que vous encourage à voter en faveur de cette gouvernance qui permette à chacun d'avoir une représentation équitable.

**Mme Céline Morier** informe que La CIEHL s'est réunie le 30 septembre à Jongny et a adopté le budget 2016.

## **8. Rapport de la commission ad hoc en réponse au postulat de l' UDI intitulé « en faveur de la création d'un axe vertical de mobilité douce »**

La commission ad hoc était composée de Mmes Monica Simonet, Corinne Andreutti, Marie-France Vouilloz Burnier, Karin Nairn et MM Alain Vionnet Président, Patrick Bays et Daniel Plattner rapporteur.

**En conclusion et à l'unanimité de ses membres. La Commission demande au Conseil Communal d'accepter et de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport écrit.**

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**En conclusion à l'unanimité de ses membres. La Commission demande au Conseil Communal d'accepter et de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport écrit.**

Au vote, les conclusions du postulat de l'UDI sont acceptées. Le postulat est renvoyé à la municipalité par la majorité moins 5 abstentions et 6 avis contraires.

## **9. Motions, postulats ou interpellation**

### **Motion PLR pour un développement rationnel en matière de transports publics à St-Légier La Chiésaz**

**Pierre-Alain Besson** lit la motion. En 2012, deux préavis ont été nécessaires pour autoriser le financement des arrêts provisoires de la ligne de bus 202 planifiée par la Municipalité. (11-2012 renvoyé et 15-2012 amendé). La couverture du déficit de cette ligne a été refusée par le conseil



lors de l'établissement du budget 2014. Refus motivé par les données de fréquentation peu fiables fournies par les VMCV.

Le préavis N° 15/2012 comportait un amendement auquel il n'a pas été donné suite, qui était libellé comme suit : " Autoriser la municipalité à créer un groupe de travail chargé de proposer des modifications à l'offre TP dès 2014 ».

Aujourd'hui, par la communication municipale N° 14-2015, le conseil communal est informé de l'avancement d'une nouvelle étude concernant deux lignes de transport public intégrées dans une offre régionale. Les différentes questions posées à la municipalité montrent que ce projet est géré comme le précédent, c'est-à-dire sans consultation préalable et que finalement le conseil communal sera mis devant le fait accompli de devoir approuver l'aménagement des infrastructures et la couverture du déficit. La façon de traiter ce dossier nous amènera au même résultat que précédemment, soit l'arrêt brutal de la prestation.

Les membres du PLR soutiennent sans réserve le développement de ces lignes de transports publics, indispensables à la vie économique et sociale de notre commune. Au vu de l'important impact financier de ces projets, nous demandons par cette motion que l'amendement du préavis N° 15-2012 soit respecté. A savoir que toute étude de nouvelles lignes de transports publics soit soumise à une commission élargie comportant des représentants des groupes politiques, des commerçants et artisans, des écoles publiques et privées et des utilisateurs des infrastructures sportives et culturelles de la commune. Cette consultation doit avoir lieu dès la phase de planification.

Nous demandons également que soient appliquées les règles de la mise en concurrence concernant le choix des prestataires de service en matière de transports sur l'ensemble du territoire de la Commune de St-Légier - La Chiésaz, autant pour les lignes publiques que pour les lignes scolaires.

Le PLR demande aux conseillères et conseillers de prendre en considération cette motion et de la transmettre directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Michel Mamin**, en sa qualité de président de la commission apporte quelques compléments à la motion et invite ses collègues à le corriger en cas d'erreurs. Cette commission n'est pas un groupe de travail, mais une commission municipale chargée de conseiller la municipalité sur les questions touchant l'un des deux domaines mobilité, sécurité. Les membres de la commission ne doivent pas nécessairement être en charge d'un mandat politique.

Les commissaires sont nommés pour la durée de la législature. Actuellement, la commission est composée de la manière suivante : Mmes R. Regamey et M. Simonet, M. Y. Filippozzi, M. Dominique Epp, Municipal, et moi-même comme Président. Il est prévu M. Claude-Alain Droz des services généraux et un représentant du cercle scolaire que la commission n'a jamais vu et qui n'a pas été nommé. Lors du premier projet de la ligne 202, cette commission de sa propre initiative a un peu fonctionné comme un groupe de travail. Elle a eu quelques contacts avec M. Volet, représentant des entreprises dans la zone industrielle, et une fois avec M. Droz dans une séance. Il a été organisé un sondage, qui n'avait jamais été fait par les personnes qui ont fait l'étude ; la commission s'est beaucoup investie pour essayer d'amener des éléments concrets et étayer le fonctionnement de cette ligne ; le résultat a été voté au niveau du conseil il ne revient pas la dessus.

Pour la nouvelle version, ligne 202+ les membres n'ont pas travaillé comme groupe de travail, nous n'avons jamais été mandatés, nous avons eu droit à deux informations sur l'évolution du projet les mêmes que la communication de la municipalité. Lors de ces deux séances la commission a relevé que l'étude de ces nouvelles lignes, au pluriel, allaient dans le bon sens par rapport à ce qui avait été demandé soit de relier le village à la zone industrielle et prévoir une desserte des quartiers nord. La commission a admis que c'était du bon travail au niveau du bureau technique, du bureau d'ingénieur qui a mis en place ces projets. Par contre, elle avait déjà mis en garde le représentant de la municipalité, que si le volet financier n'était pas étayé de manière conséquente, avec des offres comparatives, le résultat devant le conseil serait le même et les

quatre représentants des groupes politiques que nous sommes, avons le même discours à ce sujet-là. Voilà quelques précisions que je souhaitais vous apporter.

**M. Dominique Epp, Municipal**, informe que tout ce que qu'il a retenu du texte de la motion c'est que l'amendement qui avait été accepté avec le préavis N° 15-2012 n'aurait pas été respecté. Pourtant un groupe de travail a bien siégé. En date du 7 novembre 2012 la municipalité communiquait la constitution de ce groupe de travail dont M. Mamin faisait partie. Ce groupe de travail comme l'a indiqué M. Mamin a fait un sondage auprès des entreprises de la zone industrielle, des habitants des secteurs concernés. Le taux de participation variait entre 23% pour les entreprises et 33% pour les habitants. Le groupe de travail a rendu son rapport, en date du 26 février 2013. Il évaluait le concept de la ligne 202 par rapport à d'autres variantes et avait présenté des variantes avec des possibilités d'évolution. Toutes ces suggestions ont été prises en compte dans l'étude des transports publics régionaux, dont le démarrage des travaux a eu lieu en janvier de cette année comme nous vous l'avions communiqué. La commission de mobilité a été consultée à deux reprises avant même que des décisions n'interviennent au niveau du comité de pilotage de l'étude régionale. Les remarques de notre commission surtout lors de la 1<sup>ère</sup> séance ont été pleinement prises en considération, tout comme d'autres partenaires, en particulier les remarques de la direction générale de la mobilité (l'ADGMR) qui participe de manière non négligeable aux coûts de ces services pour autant que ces services soient considérés par l'ADGMR comme services de transports publics.

Certaines variantes avaient été écartées par l'ADGMR pour notamment la raison que la proposition faite était une diminution de service par rapport à l'ancienne ligne 202. La municipalité a décidé d'informer non seulement le Conseil communal mais aussi les entreprises et le public de manière détaillée afin de tenir compte des suggestions qui pourraient amener encore des améliorations. On souhaite mettre en concurrence. Or, cette mise en concurrence ne dépend pas seulement de la commune, elle dépend de la DGMR. Dès que l'on met en concurrence, on part du principe qu'on accepte une solution avec deux transporteurs différents, donc forcément une rupture de charge à la hauteur de Pra, puisque c'est jusque-là que va la ligne 202 aujourd'hui. Si nous offrons un service, il sera moindre pour les usagers. La municipalité ne pense pas que ce soit une bonne solution. Par ailleurs, ce service serait financé par la commune de St-Légier - La Chiésaz, je rappelle que pour une ligne intercommunale, comme ce serait le cas avec la ligne 202 prolongée, non seulement les coûts mais aussi les recettes de toute la ligne sont portés en compte sur l'ensemble de la ligne et répartis. Si c'était la commune de St-Légier - La Chiésaz qui devait financer la ligne toute seule, évidemment que la situation serait différente. Nous présenterons le préavis sans horaires, ni estimation détaillée. Tout ceci va débiter maintenant, juste après les vacances et nous aurons tout loisir de pouvoir vous exposer ces détails dans le préavis qui suivra, très certainement dans la séance du mois de mars prochain. Si d'ici là il y a de bonnes suggestions, remarques, elles seront bien entendu prises en compte. Nous sommes les premiers en attente de telles propositions. La commission de mobilité de sécurité lors de la prise de connaissance du projet, lors de la 2<sup>ème</sup> séance avait estimé à juste titre que le projet était un bon projet et qu'il fallait aller de l'avant moyennant quelques adjonctions, notamment en matière d'accessibilité des arrêts faits par les usagers. Ce sont des éléments qui seront également pris en compte, maintenant dans la phase de mise en place des éléments qui permettront de présenter un préavis au conseil.

**M. Michel Mamin**, informe que la commission mobilité et sécurité actuelle n'est pas, à son avis, un groupe de travail. Il y a peut-être là un problème de communication et de définition. Pour lui un groupe de travail comme ils l'ont demandé dans la motion, doit regrouper les principaux utilisateurs des lignes notamment, les écoles, les utilisateurs des infrastructures sportives, il ne suffit pas de dire on attend des propositions, il faut les faire venir à la séance du 26 novembre 2015. C'est une très bonne chose et on l'a vu dans les séances agenda 21 ce n'est pas très fréquenté. A un moment donné il faut convoquer les utilisateurs potentiels. A sa connaissance, le Haut-Lac n'a pas été contacté par rapport à ces projets de ligne, ou peut-être il se trompe. Il aimerait que M. Dominique Epp, Municipal, nous précise des délais prévus pour la mise en service de cette nouvelle ligne, car la dernière fois, on s'est trouvé vraiment devant le fait accompli disant, les horaires sont publiés, la mise à l'enquête a été faite, quoi que vous votiez ça roule. Il aimerait savoir si on est dans le même cas de figure, ou cette ligne est prévue pour 2018-2019-2020, lorsqu'on aura eu le temps de décider en connaissance de cause de ce que

cela coûte et si cela répond à nos besoins. La rupture de charges de la ligne 202 si c'est un autre transporteur, oui mais il y a encore le projet de la ligne des quartiers nord, qui pourrait être absolument indépendante. Les transports scolaires qui n'ont rien à voir avec les autres lignes de transports publics qui sont toujours confiés aux VMCV on aimerait aussi là avoir une comparaison de prix avec la poste, les transports publics fribourgeois et autres prestataires ou des privés. Il est curieux sur le contenu du futur préavis lorsqu'on devra se prononcer sur l'aménagement des arrêts, sur la couverture du déficit de la ligne de ce que le conseil communal devra, pourra valider dans ce préavis qui va arriver l'année prochaine.

**M. Dominique Epp, Municipal**, dit que par rapport aux personnes qui ont été impliquées dans ce projet M. Mamin a cité notamment les écoles. Comme vous le savez, les écoles ont été très occupées à élaborer déjà leurs besoins et les nécessités des transports scolaires. Ces transports scolaires ont fait l'objet d'un préavis séparé qui vous a été soumis. A partir de là ces besoins sont connus. Ils varient d'une manière ou d'une autre à chaque nouvelle année scolaire mais ils sont connus et ont été intégrés dans l'étude transports publics Riviera. Dans la mesure où certains trajets pourraient être pris en charge par ces transports publics, notamment au niveau des trajectoires, des trajets utilisés par les lignes des transports publics d'autant que pour la 2<sup>ème</sup> ligne qui ne viendrait en service que en 2019 ou 2020. Celle-là pourrait remplacer certaines lignes de transports scolaires. L'école du Haut-Lac a été consulté par rapport à ses besoins. Ces usagers-là, sont essentiellement les usagers qui sont localisés sur les communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz, qui pourraient utiliser les services de la ligne seraient une fois encore d'actualité dans la 2<sup>ème</sup> étape. Par rapport au calendrier, au mois de mars vous sera présenté un préavis qui vous présentera deux aspects : d'une part l'aménagement des arrêts ; cet aménagement sera le plus simple possible tel que cela avait déjà été le cas dans la 1<sup>ère</sup> mouture en 2012 et vous présentera aussi le déficit escompté pour la prise en compte dans le budget 2017. Vous aurez deux éléments qui seront présentés au mois de mars et le conseil communal aura la possibilité d'accepter ou de refuser ces deux éléments. La publication des horaires a lieu au mois de mai, il y a largement le temps, si la décision tombe en mars, pour faire des corrections à ce niveau-là. Les transporteurs doivent cependant communiquer les offres de service d'ici la fin de cette année. D'ici là on va mettre cette ligne dans les plans, mais on peut toujours revenir en arrière d'ici le mois de mars. Il faudra ensuite procéder d'une part à l'aménagement des arrêts et également obtenir les autorisations nécessaires des organismes cantonaux et surtout fédéraux, notamment l'office fédéral des transports.

**M. Alain Bovay, Syndic**, dit qu'il faut garder à l'esprit que ce qui est important, et là on a la démonstration, c'est la communication. Le conseil communal n'est pas devant le fait accompli cela permet de relever des corrections qui sont certainement nécessaires. Il est important de se mettre autour de la table et réactiver la partie, dans un premier temps, de la ligne qui dessert non seulement la zone industrielle mais aussi le bas du village et ça c'est important. Qu'elle soit compatible on l'a compris tout à l'heure et ce sera démontré dans le cadre de l'entretien. S'il le faut, quelqu'un de la DGMR pourra le confirmer. Ce qui est important c'est que cette ligne quel que soit le choix, soit compatible avec les directives et les critères de l'Etat qui permettent le subventionnement. Je vous rappelle pour mémoire, la ligne 202, rien que sur le territoire de St-Légier - La Chiésaz coûtait plus de CHF 300'000.– mais par le système de subventionnement il restait CHF 80'000.– à notre charge, donc la subvention est très importante pour que ce genre de ligne puisse vivre, surtout lorsqu'on doit mettre en route ce genre de ligne sur notre territoire. C'est indispensable et là j'en appelle aux membres de la commission municipale sur les transports de pouvoir aussi en prendre acte.

Dans la démarche d'appels d'offres en concurrence on ne peut le faire que sur une partie, lorsque M. Dominique Epp, municipal, parle de « Pra » pour certains, c'est depuis les virages de Gilamont. Les gens qui arrivent en train de Vevey prennent le bus jusque dans les virages de Gilamont, descendent du bus, reprennent un autre bus qui lui, va desservir les hauts de St-Légier - La Chiésaz. Il y a un subventionnement possible, mais il y a une rupture de charge qui fait que, selon les explications de M. Dominique Epp, m

municipal, il y a un illogisme qui ne fait qu'affaiblir cette ligne car, plus il y a de rupture de charge dans le cadre des transports publics moins il y a d'attractivité. Sur la question des appels d'offres, en général, il pense qu'en effet il y a d'autres transporteurs qui peuvent effectuer ce genre de prestations. On parle également pour les écoles c'est pour cela que la municipalité a réduit la

durée auprès des VMCV puisqu'on a été pris de court. Une communication avait été faite par la municipalité. Elle a été contrainte de réduire la durée. Les VMCV souhaitaient une durée plus importante, en l'occurrence elle est de l'ordre de 5 ans. Cela veut dire qu'au début de la législature prochaine on va pouvoir recommencer et engager un appel d'offres pour les transports scolaires, si c'est le vœu du conseil communal à moins que tout le monde soit content et qu'il estime qu'il ne faut surtout pas quitter les VMCV. Il y a également d'autres prestations, cette fameuse ligne qui est demandée pour desservir l'arrière commune les quartiers entre Praz-Dagoud et Blonay. Il faut également que Blonay puisse suivre car ils ont également des problèmes de budget comme notre commune. Blonay a également des priorités et nous répond : vous nous demandez de participer sur votre ligne, mais chez nous elle n'est même pas en KM elle est de 600 m l'essentiel elle est chez vous. Il n'y a pas d'entrée en matière. Blonay ne ferme pas la porte mais il faut aussi négocier, alors mettons déjà en place cette ligne, qu'elle soit plus adéquate, la municipalité a entendu ce message, moi j'en appelle aux membres de la commission qui travaillent avec M. Dominique Epp, Municipal, de pouvoir réévaluer la situation, mais cette communication avait le but d'éveiller et susciter un intérêt. Il termine en disant qu'il faut positiver et qu'il y a intérêt pour les transports publics.

**M. Guy Marti** dit qu'il y a un intérêt puisque déjà au dernier conseil il est intervenu concernant cette communication. En revanche à entendre le débat de ce soir autour de cette communication il pense que chacun a envie de travailler et de faire quelque chose. Il lui semble qu'il n'y a pas de coordination. A entendre M. Dominique Epp, municipal, il y a un travail qui s'est fait, à entendre M. Mamin avec les membres de la commission il n'y a pas eu beaucoup de séances. Il y en a eu une ou deux et il pense qu'il y a peut être vraiment un tour de table à faire et à anticiper. Si cela a bougé depuis la communication c'est qu'il y a un concept qui est présenté avec des idées ou il était intervenu et M. Dominique Epp, municipal, lui avait répondu, il lui avait même envoyé un e-mail le soir même pour lui donner des informations. Dans cette réponse il y a également quelque chose qui n'est pas tout à fait cohérent. M. le Syndic dit qu'il y aura des choix, si vous prenez le PV à la page 507, au dernier paragraphe il est stipulé « on ne peut pas commencer à toucher un coin sans influencer le reste ». Est-ce qu'il y a eu un travail qui a été anticipé ? Peut-être au départ avec la commission ou des membres autres que la commission qui sont aussi concernés par un secteur ? Ce qui me gêne le plus c'est un concept qui est relativement figé. Figé pour moi cela veut dire que c'est pour ainsi dire défini que l'on ne peut plus rien toucher. A entendre M. le Syndic, il y a encore des choix qui peuvent être faits. Peut-être qu'il y a des mots qui ne sont pas au bon endroit, ce que j'ose espérer, et peut être le but de cette motion permettra justement de pouvoir bien travailler ensemble et de travailler un peu plus rapidement car le mois de mars c'est demain. Ce n'est pas pour rien que le PLR s'est soucié de ce problème, c'est pour éviter d'arriver de nouveau à un non soutien du projet.

**M. Gérard Leyvraz** dit que cette ligne 202 à l'époque s'il se souvient bien il y avait plusieurs sensibilités, la sienne qui était la suivante : cette prolongation de la ligne 202, il avait le sentiment que le taux de fréquentation était insuffisant pour justifier le maintien de la prolongation de cette ligne. Il ne sait pas s'il a raison ou tort mais il aimerait bien qu'on le lui démontre. Pour ce faire, il émet le souhait de pouvoir avoir accès au taux de fréquentation arrêté par arrêt de cette ligne 202 durant la période où l'on a fait cette expérience. Pas seulement sur les arrêts de St-Légier - La Chiésaz dont les chiffres ont été reçus, mais également sur les hauts de Vevey afin d'avoir un point de comparaison. Pour voir si, en pensant qu'entre 5 et 12 personnes par jour s'il ne se trompe pas de mémoire on est complètement disproportionnés par rapport au taux de fréquentation des hauts de Vevey ou bien si on est dans la ligne. (Ça c'est la première requête)

La 2<sup>ème</sup> requête : il est étonné que l'on renonce d'emblée à recourir à une enquête au motif qu'elles sont peu fiables ; il en déduit qu'il vaut mieux ne pas faire d'enquête car on est plus fiables lorsqu'on ne fait pas d'enquête. Cela lui paraît un non sens et puis il pense qu'une enquête auprès des entreprises, il entend bien que les entreprises soient intéressés, que ce soit pour leur personnel ou pour leur clients, mais de faire une enquête auprès des entreprises ça permet peut être aussi de jeter des ponts nouveaux. On a des avis partagés à ce sujet, sur l'évolution de la fiscalité des personnes morales mai probablement qu'à l'avenir on pourra compter de moins en moins sur la fiscalité des personnes morales. Mais on pourrait essayer d'établir un partenariat

public-privé avec ces entreprises et puis le fait de faire une enquête cela permet d'aller à la rencontre de ces entreprises et d'examiner avec elles dans quelle mesure elles sont d'accord de participer au financement de la prolongation de cette ligne, selon différentes manières, cela peut être une prestation de sponsoring pas très intéressante pour la commune parce que c'est l'entreprise concessionnaire qui encaisse, mais il y a d'autres formes qui peuvent trouver des intérêts fiscaux directement dans la caisse de la commune. On peut débattre de ce sujet à un autre moment dans le cadre d'un groupe de travail, cela serait une bonne chose également.

**M. Dominique Epp, Municipal,** répond que par rapport à l'utilité des enquêtes. Le bureau d'ingénieurs mandaté pour l'étude Riviera avait dans le cadre d'un autre projet à Morges effectué une enquête auprès des habitants et des entreprises. Le service avait été conçu sur la base de l'enquête or, dans la phase d'exploitation, il s'est avéré que les chiffres qui ressortaient de l'enquête n'étaient absolument pas ceux qui étaient constatés dans la réalité. Pour de bonnes raisons c'est que finalement les usagers entre ce qu'ils imaginent et ce qu'ils constatent quand le service est là c'est deux choses différentes. En fonction des horaires, l'aménagement des arrêts il y a différents éléments qui font qu'entre ce que l'utilisateur envisage de faire et ce qu'il fait effectivement. Une fois que la prestation est là ce sont deux choses qui sont difficilement conciliables donc dans le cas présent basé là-dessus, autant la DGMR que le bureau d'ingénieur ont fortement déconseillé de faire une enquête. Elle amènerait à des résultats qui ne seraient absolument pas fiables, c'est la raison pour laquelle cette option a été rejetée.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, la motion est acceptée à la majorité moins 4 avis contraires et 5 abstentions.

### Interpellation sur les suites du projet d'agglomération

**M. Yves Filippozzi** cette interpellation sera présentée dans les communes de la Riviera et du Haut-Lac où siègent des Verts. Elle concerne les suites du projet d'agglomération.

Vous vous souvenez peut-être de Rivelac, projet d'agglomération dit de deuxième génération, qui visait notamment à reporter une partie du trafic routier sur d'autres moyens de déplacement et plus particulièrement de développer les transports publics. Ce projet avait été concocté par les dix communes de la Riviera, quatre du Haut-Lac et Châtel-St-Denis. Envoyé à fin 2011 à la Confédération, il aurait pu permettre d'obtenir une subvention. De tous les projets d'agglomération envoyés à la même période par le canton de Vaud, seul celui-ci n'a obtenu aucun financement (cf. <http://www.sai-riviera.ch/AGGLOMERATIONcommunicationjuin2014.pdf>). C'est regrettable quand on sait que les meilleurs projets d'agglomération ont bénéficié de subventions fédérales couvrant jusqu'à 50 % des budgets présentés.

Si la Confédération a refusé tout financement au projet Rivelac, c'est pour différentes raisons, en particulier :

- l'impact en matière de report modal sur les transports publics et la mobilité douce était insuffisant ;
- la coordination entre les réseaux de transports et le développement urbain manquait ;
- les mesures du projet étaient insuffisamment développées et concrètes, mais aussi trop sectorielles.

Dans son rapport de 2014, la CORAT (rapport d'activités de la CORAT 2014, p. 9, cf. [http://www.la-tour-de-peilz.ch/Documents/Documents/2015/OJ\\_06\\_2015/13.2.SAI-Rapport-activité-2014.pdf](http://www.la-tour-de-peilz.ch/Documents/Documents/2015/OJ_06_2015/13.2.SAI-Rapport-activité-2014.pdf)) se dit toutefois prête, suite au projet d'agglomération Rivelac, à poursuivre des études en mettant la priorité sur le réaménagement de la RC 744b (Vevey-Châtel-St-Denis) et de la RC 780a (Vevey-Villeneuve).

Les Verts souhaitent savoir comment les communes concernées vont tenir compte des critiques faites par la Confédération pour la requalification des deux routes citées :

1. Pour quelles raisons la CORAT a-t-elle choisi, suite au projet d'agglomération, de s'en tenir aux seuls réaménagements des RC 744 b et RC 780 a ?

2. Dans leur projet de requalification des routes entre Vevey et Châtel-St-Denis, entre Vevey et Villeneuve, voire le futur hôpital du Chablais, les communes concernées, dont St-Légier - La Chiésaz, envisagent-elles de renforcer la coordination entre les réseaux de transport public et l'urbanisation, comme le suggère le rapport d'évaluation de la Confédération ? Si oui, par quelles mesures ? Si non, pourquoi ?
3. Quelles dispositions les dix communes de la Riviera vont-elles prendre sur ces deux axes pour favoriser la circulation cycliste et la mobilité douce, et en faciliter la pratique ?
4. Quelles mesures seront-elles prises pour réduire les pics de pollution et le bruit sur ces deux axes ?
5. Finalement, un renforcement de la coordination intercommunale est-il prévu afin de pallier les faiblesses soulevées par la Confédération ? Quels organes assurent cette coordination dans les communes, et en particulier à St-Légier - La Chiésaz ?

D'avance je vous remercie de répondre par écrit à ces questions.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, elle est renvoyée directement à la Municipalité puisqu'elle est signée par 5 personnes.

#### 10. Débat sur la Communication N° 14/2015 de la Municipalité concernant la stratégie en matière de transports publics sur notre territoire

**M. Y. Filippozzi** relève à la page 3 un très court extrait du rapport : «il s'agit de rendre l'offre plus séduisante par des aménagements complémentaires » ; pour sa part, il s'agit d'objectifs et de mesures beaucoup plus concrètes que des aménagements simplement complémentaires, en particulier, il s'agit de mettre sur pied d'égalité les modes de transports. Cela ressort du plan directeur cantonal, il s'agit de l'utiliser. Qui sont les usagers des transports en commun ? Il s'agit d'une part des piétons certainement l'essentiel, mais aussi des cyclistes. Pour les piétons, il est indispensable de leur fournir des trottoirs, viables, continus, des passages de sécurité aux principaux carrefours et des abris utilisables lorsqu'il faut attendre le bus ou le train et qu'il fait mauvais temps. Pour les cyclistes, il s'agit de leur offrir pour leur vélo des places de stationnement abritées et sécurisées ainsi évidemment que des itinéraires sûrs ; enfin ces mesures doivent être mises en place en même temps que le nouveau dispositif de transports en commun, faute de quoi il n'y aura vraisemblablement aucune incitation à passer du transport individuel motorisé à la mobilité douce.

La discussion n'est plus demandée elle est close.

#### 11. Propositions individuelles et divers

- a. **M. Michel Mamin** précise qu'il reste finalement dans le même thème ; en juin 2014, avec ses collègues MM. Leyvraz et Bays ils ont déposé une motion dont les conclusions demandaient à la municipalité de présenter au conseil communal un plan de mobilité visant à réduire la circulation sur la route des deux-villages et à ralentir le trafic par l'aménagement de celle-ci et des rues adjacentes, présenter au conseil communal un projet de réfection de la route des deux villages et la route de Hauteville prenant en compte la proposition technique, urbanistique du plan de mobilité ci-dessus. En résumé, il souhaite savoir où en est ce projet de réhabilitation et de contrôle du trafic sur la traversée du village.

**M. Claude Schwab, Municipal**, rappelle que la municipalité a présenté un préavis, qui a été accepté pour une étude préliminaire, concernant toutes les questions d'infrastructures, toutes les questions liées au génie civil. Suite à ce mandat qui a été rempli par le bureau MCR et à sa suggestion il a pris contact avec le bureau Ussler & associés, c'est un bureau d'architecte

aménagiste pour travailler sur l'ensemble du concept donc la traversée qui va depuis le giratoire de Ferreyres jusqu'à la limite communale avec Blonay. Cela représente 1 km 600 et il y a eu un avant projet avec évidemment aussi l'appui d'un bureau sur les questions de circulation. Actuellement un projet qui sera bientôt présenté au Conseil est en cours ; cependant, il n'est pas assez mûr pour aller plus loin et il pose pas mal de questions quant au coût de l'opération. Il faut savoir qu'à chaque étape on s'aperçoit que les coûts augmentent et cela va être une des difficultés. L'affaire est en cours, simplement il faut trouver le bon moment pour la communiquer. Les grosses questions dans la communication c'est de savoir à quel moment le faire parce que si on communique trop tôt, on nous dit vous n'avez rien à proposer, si on communique trop tard on nous dit tout est déjà cuit, il n'y a plus de variante possible, il n'y a plus rien à dire. Le moment va arriver mais on ne peut pas communiquer si on n'a pas grand-chose. On attend d'avoir un avant-projet qui ait un tout petit peu plus de corps pour être présenté avec des possibilités d'interventions ou de modifications évidentes.

M. Claude Schwab, communique également que le chef de service de la voirie va prendre sa retraite en 2016 et il a le plaisir d'annoncer que la municipalité, a nommé pour le remplacer, M. Pierre Estoppey, domicilié à St-Légier - La Chiésaz. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2016. Il y aura une période où les deux chefs de service (l'ancien et le nouveau) travailleront ensemble. Vous imaginez qu'au niveau de la mémoire des trous dans les routes et des questions de poubelle...il y a pas mal d'informations à faire passer de l'un à l'autre avant que M. Estoppey puisse pleinement prendre seul la responsabilité de ce service.

**M. Jean Dupraz**, rappelle qu'au printemps, il s'était adressé à la municipalité en l'encourageant à adresser un carton rouge à l'OFROU pour la lenteur avec laquelle étaient réalisés les travaux du giratoire de Bottassioux et tous les travaux annexes. Cela a été fait et il y a eu un petit écho dans la presse ; enfin les choses ne se sont pas trop mal passées, ça a été un peu lent mais ça a été formidable ; il y a quelques 3 semaines en arrière quel plaisir de pouvoir rouler de St-Légier - La Chiésaz à Vevey sur une route lisse ; et puis tout à coup on prend des marteaux piqueurs et on trace une immense tranchée au milieu de la route fraîchement goudronnée, au départ du pont et à l'arrivée du pont car vraisemblablement on a dû oublier quelque chose peut-être un joint que l'on a complètement oublié de réaliser. Il ne sait plus très bien quoi dire que faut-il adresser à l'OFROU ? Il avait parlé d'un carton rouge la dernière fois, maintenant il ne voit pas très bien quelle sentence ou qu'elle sanction il faudrait lui adresser ; mais c'est vraiment choquant d'avoir un organisme fédéral qui travaille de cette façon et puis finalement qui claque l'argent du contribuable au gré de ses oublis et de son incompétence ; dans le privé, un ingénieur responsable d'un tel chantier avec un tel problème aurait déjà reçu son congé séance tenante. Il demande à la Muni de réécrire à l'OFROU pour signaler que vraiment on ne peut pas se contenter d'un tel amateurisme.

Autre chose qui lui tient à cœur, il attend toujours les résultats de l'enquête qui a été menée dans le cadre Agenda 21. Il ne sait pas quand il va les recevoir ; M. Schwab lors d'une précédente séance lui avait dit, c'est pour bientôt, c'était au début de l'automne, ou à la fin de l'été ; cette date est dépassée et il apprend que la municipalité a convoqué une séance publique pour présenter certains aménagements. Ce serait regrettable que l'on se lance à présenter quelque chose devant tout le monde à St-Légier - La Chiésaz si on ne sait même pas quel est le résultat de nos élucubrations dans le cadre d'Agenda 21.

**M. Schwab, Municipal**, dit avoir reçu un rapport de synthèse ; il se demandait ce qu'il fallait en faire car les annexes étaient beaucoup plus volumineuses que le rapport ; et puis ce qu'il y a de passionnant avec les ateliers c'est qu'il y a beaucoup de propositions, qui vont évidemment dans les sens fort différents d'où la question qui s'est posée de savoir si on livre tous les résultats avec les croquis, les petits dessins ou si on fait une synthèse de la synthèse. Ce qui a été prévu c'est que dans un prochain COMMuninfo il y aura 2 pages de synthèse sur ce qui a été fait dans le cadre de Agenda 21 ; ensuite au niveau de l'information, la municipalité pensait plus intéressant d'avoir des carrefours rencontre sur des sujets bien ciblés ; et je crois que vous faites allusion à la séance d'information sur les transports publics, il faut cibler les sujets même si on ne peut pas tous les dissocier les uns des autres ; il faut avoir une communication et un échange avec la population sur des questions précises plutôt que tout refaire avec tout le monde et réinventer la commune à base zéro.

**M. Guy Marti** revient sur les aménagements du parking de l'église ; il a été assez surpris de ce débuts de travaux mais il se réjouit du résultat ; la place qui est malgré tout un parking a de la sécurité, il y des marquages qui sont harmonieux et on y trouve une convivialité. Il se permet de prendre la parole, pour rappeler qu'il avait déposé une interpellation qui avait été prise en considération pour pouvoir faire les aménagements qui avaient été plus ou moins faits. Ce qui a été fait là c'est très convivial pour cette partie. Il encourage la municipalité à continuer dans cet esprit par rapport à ce qui a été demandé ; dans les aménagements, on voit que l'on peut faire simple, même en faisant une route qui peut être tout à fait praticable et qui ralentit et qui démontre une sécurité.

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier** demande à quoi servent ces grandes plages blanches qui ont été réalisées sur le parking de l'Eglise de la Chiésaz.

**M. Claude Schwab, Municipal**, répond qu'il y a une plage blanche et il y a des lignes... il souligne la complexité des négociations avec l'Etat lorsqu'il s'agit de la largeur d'une ligne tolérable sur la chaussée publique. Il y a donc une ligne qui délimite clairement l'espace pour les piétons de l'espace voiture et il y aura un certain nombre de potelets qui vont bien sécuriser cet espace. La plage.... finalement St-Légier - La Chiésaz peut aussi rêver d'être parfois au bord de la mer. Cette plage qui du point de vue visuel, tend à dire : « Attention, ici il y a une place, ne roulez pas comme vous en avez l'habitude lorsque vous sortez de chez vous ». On peut discuter longtemps le fait de savoir si c'était mieux autrement. Il est vrai que la question nous a été posée, pourquoi vous n'avez pas mis des pavés c'était plus joli autour de l'église, mais quand on voit le coût des pavés, sans compter leur utilisation possible en cas d'émeute, cela mérite réflexion...

**M. Alain Vionnet** félicite et remercie l'équipe des parcs et jardins pour la magnifique décoration florale lors de l'inauguration de Clos-Béguin VI ainsi que pour l'aménagement des plantations du carrefour de Bottassioux qui a meilleure façon.

La parole n'est plus demandée.

**b. Projection du film réalisé sur la commune de St-Légier - La Chiésaz, présenté lors de la réception des nouveaux habitants**

**M. Alain Bovay, Syndic**, précise que la municipalité, en 2014, avait pris la décision de modifier sa manière de faire qu'elle utilisait depuis très longtemps. Il est le plus ancien en nombre d'années dans cette muni et il souligne que les municipaux passaient beaucoup de temps à expliquer à la réception des nouveaux habitants leurs dicastères respectifs. Il se souvient d'un municipal qui pendant  $\frac{3}{4}$  d'heures expliquait ce qu'il faisait sur les hauts de la commune. Cela permettait d'adoucir les moeurs et tout le monde était assez content d'en finir et d'arriver à l'apéritif. Chaque année, le même exercice, et la muni avait l'impression de fatiguer ses citoyens en racontant ce qu'elle faisait. En 2014, elle a pris la décision de faire un film. La Municipalité a mandaté pour cela un spécialiste et M. Dominique Epp, Municipal, délégué pour suivre la réalisation de ce film. Aujourd'hui si votre président a eu la bonne idée de vous le présenter c'est parce qu'il l'a tellement apprécié lors de la soirée des nouveaux habitants qu'il s'est dit que le conseil communal devait également le voir. C'est peut être assez prospectif pour d'autres on peut dire que l'on a une belle commune quand on la regarde d'une certaine hauteur.

**M. Dominique Epp, Municipal**, précise que la mission a été à la fois simple et compliquée. Simple dans la mesure où le budget du temps alloué était clair, 15 minutes. Compliquée parce que la liste des sujets à présenter faisait plus de 2 pages. Il laisse le conseil apprécier le résultat.



M. Guy Marti dit que c'est dommage que ce film soit destiné uniquement aux nouveaux habitants. Il a appris qu'il y avait du squash.

M. Dominique Epp, Municipal, explique que ce sont 15 minutes de film mais qu'il a fallu deux ans pour arriver à ce résultat.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion.  
La séance est levée à 22 h 15.

Le Président

La secrétaire

Daniel Berner

Tommasina Maurer